

Paris, le 21 octobre 2008

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Déchets abandonnés sur la voie publique et incivisme : la solution passe par un partenariat !**

Mardi 21 octobre 2008, l'Association des maires de France et le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide présentent leur charte de "Lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique".

L'Association des maires de France et le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide ont décidé d'engager un partenariat afin de proposer aux maires et aux entreprises de restauration rapide un programme d'actions concrètes visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique. Ces solutions sont issues d'un processus de concertation conduit en 2007 par McDonald's France avec de nombreux acteurs publics et privés. Elles sont en cours d'expérimentation depuis cet été dans deux villes pilotes : Dijon et Albert.

L'expansion de la restauration rapide et de la vente à emporter a entraîné de nouveaux usages de l'espace public : manger et boire dans la rue sont désormais des pratiques courantes, conduisant malheureusement à des incivilités telles que l'abandon des déchets sur la voie publique.

#### **Un partenariat national autour de quatre axes de progrès en interaction**

Par le partenariat qu'ils signent le 21 octobre 2008, l'Association des maires de France (AMF) et le Syndicat national de l'alimentation et de la restauration rapide (SNARR) prennent des dispositions à l'échelle nationale, dans le cadre de leurs domaines d'intervention respectifs : proposer aux communes ou à leurs groupements et aux entreprises adhérentes au SNARR de s'engager conjointement dans la mise en œuvre d'un programme d'action ambitieux pour la propreté des rues.

Ce programme est structuré autour de quatre axes de progrès :

- les emballages ;
- le mobilier urbain dédié à la collecte des déchets ;
- le ramassage des déchets abandonnés ;
- la communication et la sensibilisation des clients.

Les actions contribuant à ces quatre axes de progrès devront, autant que possible, être engagées à l'échelle locale (territoire des communes ou de leurs groupements), en partenariat avec les acteurs locaux impliqués.

.../...

## **Un programme d'action construit en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés**

Ce programme est le résultat d'une large démarche de concertation conduite en 2007 au sein des établissements d'un des adhérents du SNARR par McDonald's France. En effet, face aux difficultés récurrentes constatées en matière d'emballages abandonnés par certains de ses clients sur la voie publique et dans la nature, cette entreprise prend l'initiative en 2007 de construire des voies de progrès ambitieuses en impliquant tous les acteurs concernés : McDonald's France, mais aussi Eco-Emballages, l'Ademe, des associations de protection de l'environnement et de loisirs extérieurs, des services municipaux en charge de la propreté, des fabricants d'emballages et des clients.

Cette démarche a été menée pendant 18 mois avec le soutien du ministère en charge de l'écologie, en lien étroit avec l'Association des maires de France et avec deux villes pilotes : Dijon (21) et Albert (80). En 2008, le SNARR a souhaité s'associer à ces travaux et agir auprès de son réseau d'adhérents pour mobiliser l'ensemble du secteur de la restauration rapide sur la problématique des déchets abandonnés.

## **Un défi plus complexe qu'en apparence**

L'impact des déchets abandonnés n'est pas qu'une question technique. Il faut prendre en compte toutes les réalités : nuisances visuelles pour les passants et les riverains, contraintes de nettoyage pour les collectivités, impact d'image pour les entreprises proposant des repas à emporter... Malgré les moyens déployés depuis longtemps pour y pallier, force est de constater que les résultats ne sont toujours pas satisfaisants.

En fait, les conditions pour réussir résident dans la conjugaison de tous les efforts, publics et privés : ceux de réseaux nationaux comme l'AMF et le SNARR, ceux d'acteurs locaux comme les communes et les entreprises de restauration rapide. Et ce, dans les quatre axes de progrès indissociables apparus dans le cadre de la concertation menée en 2007.

C'est tout le sens de la charte "Lutte contre l'abandon des emballages de la restauration rapide sur la voie publique".

Lien vers texte de la Charte

### **Contacts Presse :**

#### **AMF**

**Marie-Hélène GALIN**  
**Tél. 01 44 18 13 59**  
[mhgalin@amf.asso.fr](mailto:mhgalin@amf.asso.fr)

#### **Pour le SNARR**

**Dominique Ph. BENEZET**  
**Tél. 01 56 62 16 16**  
[benezet@snarr.fr](mailto:benezet@snarr.fr)